



CALENDRIERS DES FORMATIONS SYNDICALES ET JOURNÉES D'ÉTUDE CGT Educ'action 28 ANNÉE SCOLAIRE 2023 – 2024

Loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État (1).

Article 34 Le fonctionnaire en activité a droit :

7° Au congé pour formation syndicale avec traitement d'une durée maximale de douze jours ouvrables par an.

Décret n° 84-474 du 15 juin 1984 modifié relatif à l'attribution aux agents de l'État du congé pour la formation Syndicale

Art. 3. - La demande de congé doit être faite par écrit au Chef de service au moins un mois à l'avance. A défaut de réponse expresse au plus tard le quinzième jour qui précède le début du stage ou de la session, le congé est réputé accordé.

Intitulé du stage / Journée d'étude	Lieu	Date	Durée	Éducation / interpro
<i>Santé et condition de travail</i>	UD de Chartres	1 ^{er} et 2 février 2024	2 jours	Éducation 28
	UD de Chartres	30 mai 2024	1 jour	Éducation 28
<i>Lutter contre les idées d'extrême droite</i>	Orléans Bourse du travail	9 avril 2024	1 jour	Éducation / académie
<i>Amiante</i>	UD de Chartres	18 avril 2024	1 jour	Interprofessionnel avec CGT territoriale et intersyndicale avec SUD éducation 28
<i>École et écologie</i>	UD de Chartres	23 mai 2024	1 jour	Éducation 28
<i>Numérique à l'école</i>	UD de Chartres	07 juin 2024	1 jour	Éducation 28

Pour participer, 2 étapes :

1) Vous inscrire auprès de nous par :

- Mail à 28@cgteduc.fr
- Téléphone au 06-22-26-11-31
- SMS au 06-22-26-11-31 (en indiquant le nom, le prénom et le stage)

2) Faire parvenir une demande de congés pour formation syndicale auprès de votre supérieur hiérarchique au moins un mois avant le stage.

Pour le 1^{er} degré remplir application AA1D → congé pour formation syndicale. Nous vous conseillons de doubler les demandes pour les collègues du 1^{er} degré d'un mail et des justificatifs nécessaire à votre IEN de circonscription en plus de remplir l'application AA1D.